



LES
FOCUS
CFDT

EDITO

Bientôt un an !!!!!

Une année pendant laquelle, la nouvelle équipe CFDT Education Routière, en plus de la reprise de la section, a travaillé sans relâche aux projets professionnels des IPCSR et DPCSR, aux réformes d'Etat, à la défense de vos intérêts individuels et collectifs !

Une année galère dans de nombreux domaines : revalorisation salariale, remise en cause des acquis, insuffisance des indemnités de déplacement... a amené bon nombre d'entre vous, à vous interroger, à manifester, à nous rejoindre !

Mais, une année constructive pour notre filière !

Impulsé par la CFDT-ER, plusieurs projets sont lancés sur l'évolution de notre métier, sur nos conditions de travail, sur le dépoussiérage de l'examen du permis de conduire et sur des revalorisations de salaire.

Septembre va d'ailleurs être le théâtre de plusieurs réunions très importantes

EN PLEINE CROISSANCE!

Les élections de MARS 2003 sont très loin

Vous nous l'avez prouvé, et vous continuez à le faire, puisque depuis la mi-octobre 2004, la section CFDT-ER a quadruplé son nombre d'adhérents.

Grâce à cette importante augmentation, nous avons réalisé des déplacements en région, qui nous ont fait constater l'attente des IPCSR et DPSCR de voir réapparaître la section syndicale constructive, objective, et non démagogique !

Le travail accompli depuis moins d'un an par notre équipe, convainc régulièrement de nouveaux adhérents à s'investir en tant que Délégués Départementaux et Régionaux.

Ces implications, nous permettent petit à petit, d'étendre notre proximité et de réaliser de nombreuses actions locales.

La renaissance de la pluralité syndicale et notre représentation croissante, vous permettent aujourd'hui d'exprimer ou de modifier votre choix.

Votre confiance encourage notre envie de servir vos intérêts, ainsi que notre détermination à continuer sur les chemins du progrès et de la modernité.

**Continuez, on
est en train de
tout casser !!**



SEPTEMBRE, rentrée chargée!!

Il semblerait que la rentrée soit synonyme de réforme ! Les convocations aux réunions de l'administration sont nombreuses et nous l'espérons, prometteuses.

- La première en date, **le 26 Août**, concernait la mise en place du permis à 1€, où la CFDT a donné son accord de principe sur cette réforme (espérant un impact positif sur la formation), tout en confirmant sa réticence à voir les DPCSR chargés de l'information auprès des Etablissements de la conduite.
Sur l'insistance de la CFDT, l'Administration a acté le fait de développer au maximum des vecteurs de communication (radio, télévision, internet, campagne d'affichage etc...), afin de limiter l'intervention informative des DPCSR.
La CFDT a obtenu la tenue d'une réunion d'information de tous les DPSCR, le 02 SEPTEMBRE, pour leur permettre de discuter du projet avec la Direction et communiquer leurs craintes.
Le compte rendu complet de cette réunion est comme pour toutes les autres, disponible, pour tous les ipcsr, sur la rubrique « NEWS » de notre site Internet.
- Le CSECAOP (conseil supérieur de l'enseignement de la conduite automobile et de l'organisation de la profession) est convoqué **le 12 Septembre**.
Tous les sujets concernant la profession d'enseignement de la conduite y seront discutés et débattus comme le permis à 1€, le permis à 35', le résultat différé etc..
Ce conseil qui réunit entre autre, les assureurs, les associations en relation avec la sécurité routière, les établissements de la conduite et les ipcsr permet des échanges déterminants pour la sécurité routière et pour les relations professionnelles entre inspecteurs et auto-écoles. Seule la CFDT, ces dernières fois, a représenté les ipcsr à cette Instance, pourtant cruciale, pour l'aboutissement de sujets futurs.
D'ailleurs, sera en discussion la validation du projet **de passage de la validité de l'ETG à trois ans pour tous les candidats**.

- **Le 20 Septembre** se tiendront deux réunions :

- **la première**, concernera l'Evolution des métiers de la filière Education Routière.
Il s'agit d'étudier tous les projets de modernisation de notre métier. Au menu, l'étude des différentes fiches de poste, amenées à transformer considérablement nos évolutions de carrière.
En effet, ce projet prévoit la précision des tâches et des statuts des :

Répartiteurs (sous les ordres du Délégué à l'ER) (cadres C)

Inspecteurs du permis du conduire (cadres B)

Adjoints au Délégué ER (cadres B+) *la CFDT demandera, entre autre, à ce sujet, qu'une bourse aux postes nationale soit organisée.*

Délégués à l'Education Routière (cadres A)

Responsables du service Sécurité Routière (cadre A+), *la CFDT interrogera sur les modalités d'accès à ce poste.*

Cette réunion contribuera à étudier le rapport du groupe de travail mené par le Directeur Départemental de l'Equipeement de Saône et Loire, M. Philippe ESTINGOY sur l'évolution de notre filière.

Ce rapport ambitieux prévoit de nombreuses améliorations, comme une très importante **création de postes d'encadrements** (Délégués cadre A (environs 40)), la **création d'un corps de catégorie B+** (Adjoints), **l'inscription dans nos statuts du montant de nos primes calquées sur celles du corps de catégorie " B " D.D.E le plus proche** (ce qui nous a permis en 2 ans une augmentation de plus de 650 € / an), **une diversification accrue de nos tâches d'IPCSR**, ainsi **que des facilitations pour avoir accès à d'autres métiers existants en D.D.E.**

Malgré tout cela, Le SNICA-FO a annoncé lors de la précédente réunion, une opposition farouche à ce projet sans fournir plus d'explication.

La CFDT défendra absolument toutes les idées et les mesures qui permettront à notre filière de progresser professionnellement et financièrement !

- **la deuxième** concernera la présentation du rapport du groupe de travail sur la réforme de la procédure d'évaluation, ainsi que la réforme du CEPC. Sur ces sujets, la CFDT annoncera des revendications issues directement du terrain. Nous restons d'ailleurs à votre écoute, pour vos solutions et vos revendications, à l'adresse suivante :

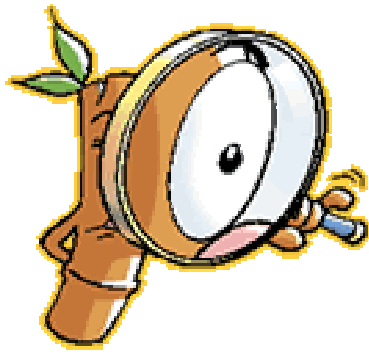
- Enfin, **le 22 septembre**, une réunion de concertation aura lieu sur le projet de création d'une charte de déontologie pour le corps des IPCSR et DPCSR.



Euh !... Si vous n'avez rien d'autre à faire, on pourrait faire une réunion fin septembre....

La CFDT-ER participera comme d'habitude à l'ensemble de ces réunions, pour être force de proposition de négociation et pour s'adapter au mieux à vos attentes.

Tous les comptes rendus seront disponibles rapidement sur notre site Internet :



Négociations salariales

...De la revalorisation...

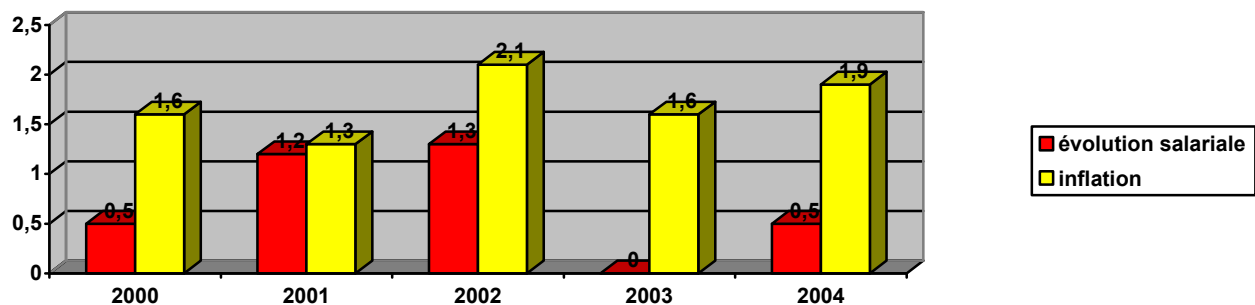
Le vœu pieux du gouvernement de diminuer les dépenses de l'état se traduit toujours par une baisse du pouvoir d'achat de ses fonctionnaires de petites catégories.
La condition de l'Inspecteur des Permis de Conduire et de la Sécurité Routière, **Minoritaire dans ce grand système**, n'est pas important pour nos dirigeants !

Le véritable coût de la vie a augmenté de manière considérable.

Les chiffres de l'inflation ne sont basés que sur quelques chariots types de la ménagère.

Ils sont maintenant remis en cause considérant :
le prix du carburant et des loyers.

Ces deux éléments majeurs ne sont pas pris en compte dans ce calcul de l'inflation !



On peut constater que l'inflation atteint sur cette période de 5 années, les 8,5 %, alors que l'évolution de nos salaires seulement les 3,5 %, soit une baisse de 5 % de notre pouvoir d'achat

Nos dirigeants ont décidé de mobiliser sur la sécurité routière. Le rôle majeur de l'inspecteur, est d'être garant d'une formation de qualité sanctionnée par l'obtention d'un permis de conduire. Cette mission difficile nécessite une juste reconnaissance.

La CFDT-ER demande donc l'ouverture le plus rapidement possible de négociations, sachant que 100% des agents les attendent :

**DEPUIS
LONGTEMPS**



Les SALAIRES au 01 juillet 2005 (Document UFE-CFDT)



TRAITEMENT					TRAITEMENT					TRAITEMENT					
Échelons	IM	Brut	"à payer" *		Échelons	IM	Brut	"à payer" *		Échelons	IM	Brut	"à payer" *		
Echelle 2	1°	262	1 163,42	981,81	S.A.Cl.Norm.	5°	324	1 438,67	1 200,83	Supérieur	5°	455	2 020,42	1 686,41	
	2°	264	1 172,25	989,26	Contrôleur	6°	335	1 487,50	1 241,59	En Chef	6°	478	2 122,50	1 771,62	
	Agent	3°	267	1 185,58	1 000,51	des T.T.	7°	349	1 549,67	1 293,48		7°	502	2 229,08	1 860,58
	administratif	4°	271	1 203,33	1 015,49	Technique	8°	360	1 598,50	1 334,24		8°	533	2 366,75	1 975,49
	2° cl.	5°	278	1 234,42	1 041,72	I.P.C.S.R.	9°	377	1 674,00	1 397,26	4° niveau	1°	486	2 158,00	1 801,25
	Agt. Service	6°	283	1 256,67	1 060,50	de 3° cl.	10°	394	1 749,50	1 460,28	Emploi	2°	501	2 224,67	1 856,90
	tech. 2° cl.	7°	287	1 274,42	1 075,48	Contrôleur	11°	417	1 851,67	1 545,56	Chef de	3°	511	2 269,00	1 893,90
	Cond. Auto	8°	294	1 305,50	1 101,71	des T.P.E.	12°	438	1 944,92	1 623,39	Subdivision	4°	528	2 344,50	1 956,92
	2° cat.	9°	302	1 341,00	1 131,67		13°	462	2 051,50	1 712,36	(dont NBI 20pts)	5°	553	2 455,50	2 049,57
		10°	306	1 358,75	1 146,65	B-Type	1°	351	1 558,58	1 300,93	Cat. A	1°	348	1 545,25	1 289,80
		11°	323	1 434,25	1 197,15	Administr.	2°	367	1 629,58	1 360,19		2°	375	1 665,17	1 389,89
Echelle 3	1°	263	1 167,83	985,53	2° niveau	3°	383	1 700,67	1 419,52	Attaché	3°	388	1 722,83	1 438,02	
		2°	265	1 176,67	992,99		4°	404	1 793,92	1 497,36	administratif	4°	407	1 807,25	1 508,48
	A.E.T.P.E.	3°	268	1 190,00	1 004,24	S.A. Classe	5°	419	1 860,50	1 552,93	des S.D.	5°	430	1 909,33	1 593,69
	Agt. Adm.	4°	276	1 225,58	1 034,27	Supérieure	6°	442	1 962,67	1 638,21		6°	460	2 042,58	1 704,91
	1ère cl.	5°	284	1 261,08	1 064,23	C.P.TT	7°	464	2 060,33	1 719,73		7°	495	2 198,00	1 834,64
	Agt. Service	6°	292	1 296,58	1 094,19		8°	488	2 166,92	1 808,69		8°	523	2 322,33	1 938,42
	Tech. 1ère cl.	7°	300	1 332,08	1 124,15	B-Type	1°	376	1 669,58	1 393,58		9°	544	2 415,58	2 016,25
	Ouvrier Prof.	8°	308	1 367,67	1 154,17	Administr.	2°	396	1 758,42	1 467,72		10°	583	2 588,75	2 160,79
	Cond. Auto	9°	315	1 398,75	1 167,52	3° niveau	3°	420	1 865,00	1 556,69		11°	625	2 775,25	2 316,46
	1° cat.	10°	324	1 438,67	1 200,83		4°	444	1 971,50	1 645,58		12°	641	2 846,25	2 375,72
		11°	337	1 496,42	1 249,04	S.A. Classe	5°	466	2 069,25	1 727,17		1°	476	2 113,58	1 764,18
Echelle 4	1°	266	1 181,17	996,79	Exceptionnel	6°	489	2 171,33	1 812,38	Attaché	2°	516	2 291,25	1 912,47	
		2°	272	1 207,75	1 019,22		7°	513	2 277,92	1 901,34	Principal	3°	550	2 442,25	2 038,51
	Dessinateur	3°	278	1 234,42	1 041,72	B-Type	1°	333	1 478,67	1 234,22	2ème Classe	4°	589	2 615,42	2 183,05
	Adjoint	4°	287	1 274,42	1 075,48	Technique	2°	355	1 576,33	1 315,74	des S.D.	5°	625	2 775,25	2 316,46
	administratif	5°	297	1 318,83	1 112,96	2° niveau	3°	378	1 678,50	1 401,02		6°	672	2 983,92	2 490,63
	A.E.S.T.P.E.	6°	305	1 354,33	1 142,92		4°	398	1 767,25	1 475,10		1°	695	3 086,08	2 575,91
	Cond. Aut. HC	7°	315	1 398,75	1 167,52	C.P.TPE	5°	419	1 860,50	1 552,93	Attaché	2°	728	3 232,58	2 698,19
	O.P. Principal	8°	323	1 434,25	1 197,15	IPCSR 2° cl.	6°	442	1 962,67	1 638,21	Principal	3°	759	3 370,25	2 813,10
	Adj. Cont. TT	9°	334	1 483,08	1 237,91		7°	464	2 060,33	1 719,73	1ère cl. S.D.	4°	782	3 472,42	2 898,37
	2° cl.	10°	344	1 527,50	1 274,98		8°	488	2 166,92	1 808,69		1°	625	2 775,25	2 316,46
		11°	351	1 558,58	1 300,93	B-Type	1°	357	1 585,25	1 323,18	Conseiller	2°	664	2 948,42	2 461,00
Echelle 5	1°	271	1 203,33	1 015,49	Technique	2°	386	1 714,00	1 430,65	d' Administr.	3°	704	3 126,00	2 609,23	
		2°	276	1 225,58	1 034,27	3° niveau	3°	399	1 771,75	1 478,85		4°	745	3 308,08	2 761,21
	Dess. C.D.G.	3°	285	1 265,50	1 067,96		4°	420	1 865,00	1 556,69		5°	782	3 472,42	2 898,37
	& A.A.P.	4°	296	1 314,33	1 109,17	IPCSR 1ère c	5°	444	1 971,50	1 645,58		6°	820	3 641,08	3 039,16
	de 2° Cl.	5°	306	1 358,75	1 146,65	Principal	6°	466	2 069,25	1 727,17		1°	348	1 545,25	1 289,80
	C.E.E.T.P.E.	6°	316	1 403,17	1 171,20	Contrôleur	7°	490	2 175,75	1 816,07	Ingénieur	2°	379	1 682,92	1 404,71
	Chef Garage	7°	324	1 438,67	1 200,83	Divisionnaire	8°	513	2 277,92	1 901,34	des	3°	400	1 776,17	1 482,54
	Adj. Cont. TT	8°	336	1 492,00	1 245,35	C.I.I.	1°	307	1 363,17	1 150,38	T.P.E.	4°	424	1 882,75	1 571,50
	de 1ère cl.	9°	348	1 545,25	1 289,80	1er niveau	2°	317	1 407,58	1 174,89		5°	458	2 033,67	1 697,47
	Maît. Ouvr.	10°	359	1 594,08	1 330,56		3°	324	1 438,67	1 200,83		6°	495	2 198,00	1 834,64
	Exp. Tech. S.T	11°	378	1 678,50	1 401,02	Technicien	4°	335	1 487,50	1 241,59		7°	520	2 309,00	1 927,29
N.E.I.	1°	359	1 594,08	1 330,56	Supérieur	5°	349	1 549,67	1 293,48		8°	556	2 468,83	2 060,70	
	DCDG &	2°	378	1 678,50	1 401,02		6°	359	1 594,08	1 330,56		9°	588	2 610,92	2 179,29
	AAP 1ère cl.	3°	393	1 745,08	1 456,59		7°	368	1 634,08	1 363,94		10°	618	2 744,17	2 290,51
	E.I.S.	1°	327	1 452,00	1 211,96		8°	380	1 687,33	1 408,39		1°	499	2 215,75	1 849,45
	Chef Équ.	2°	342	1 518,58	1 267,54		9°	394	1 749,50	1 460,28	Ingénieur	2°	535	2 375,58	1 982,86
	Exploit. Pr.	3°	354	1 571,92	1 312,06		10°	411	1 825,00	1 523,30	Divisionnaire	3°	581	2 579,83	2 153,35
	Maître	4°	366	1 625,17	1 356,50		11°	427	1 896,08	1 582,63	des T.P.E.	4°	625	2 775,25	2 316,46
	Ouvr. Pr.	5°	393	1 745,08	1 456,59		12°	448	1 989,33	1 660,47		5°	664	2 948,42	2 461,00
		6°	415	1 842,75	1 538,12		13°	472	2 095,83	1 749,36		6°	705	3 130,50	2 612,98
		1°	296	1 314,33	1 109,17	2° niveau	1°	356	1 580,75	1 319,43		7°	745	3 308,08	2 761,21
	Expert	2°	315	1 398,75	1 167,52		2°	370	1 642,92	1 371,32		8°	782	3 472,42	2 898,37
Technique Principal des S.T.	3°	325	1 443,17	1 204,59	Technicien	3°	387	1 718,42	1 434,34		1°	665	2 952,83	2 464,69	
	4°	344	1 527,50	1 274,98	Supérieur	4°	410	1 820,58	1 519,61	Chef	2°	704	3 126,00	2 609,23	
	5°	362	1 607,42	1 341,69	Principal	5°	429	1 904,92	1 590,01	Arrondis-	3°	745	3 308,08	2 761,21	
	6°	377	1 674,00	1 397,26		6°	453	2 011,50	1 678,97	sement	4°	785	3 485,67	2 909,43	
	7°	397	1 762,83	1 471,41		7°	474	2 104,75	1 756,80	(dont N.B.I.	5°	822	3 650,00	3 046,60	
	8°	415	1 842,75	1 538,12		8°	499	2 215,75	1 849,45	40 pt.)	6°	860	3 818,75	3 187,45	
	B-Type	1°	290	1 287,75	1 086,73	3° niveau	1°	374	1 660,67	1 386,13	Point mensuel au 1er juillet 2005 :				
	1er niveau	2°	298	1 323,25	1 116,69		2°	395	1 753,92	1 463,97	4,44	Euro	3,70	Euro	
Administr.	3°	306	1 358,75	1 146,65	Technicien	3°	414	1 838,33	1 534,43	(point brut)		(point cfdt : voir **)			
	4°	317	1 407,58	1 174,89		4°	434	1 927,17	1 608,58						

* Le "à payer" correspond à un salaire indicé prenant en compte la retenue Pension (7,85%) ainsi que les CSG (7,5) & CRDS (0,5) appliqués sur 0,97% du salaire brut, ainsi que du 1% solidarité. Ne sont pas compris les primes (IR, PSR, IAT, NBI, IFTS, ISS, ...)

** Le point CFDT multiplié par l'indice (IM) vous permet de calculer le "NET à payer"



LETTRE ENVOYEE A LA DGPA CONCERNANT LES SALAIRES.



STRASBOURG le, 31.08.2005

Madame, Monsieur,

Depuis 2003, les Inspecteurs du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière sont déconcentrés en DDE.

Ce changement attendu depuis longtemps a apporté quelques améliorations, notamment, dans les conditions de travail de certains inspecteurs, avec des aménagements de centres d'examens qui permettent aussi un meilleur accueil du public.

Le Gouvernement a décidé de faire de la Sécurité Routière, un pôle phare de ses futures actions, et nous nous en félicitons !

Pourtant, dans cette ambition, les inspecteurs du permis de conduire, ont été oubliés, à de nombreux niveaux.

Les inspecteurs ont rarement été vindicatifs en terme de revalorisation de salaires, de primes et de conditions de travail.

Antérieurement, la plupart d'entre eux étaient issus d'autres régimes, comme l'administration militaire, ils bénéficiaient d'emplois réservés et à ce titre d'indemnités complémentaires conséquentes.

Tout ceci a changé, et depuis quelques années, ce métier représente le salaire unique et principal des agents.

Notre corps et notre métier restent très mal connus et même l'intégration en DDE, ne nous a pas permis de réellement nous situer. De plus, nos qualifications en tant qu'experts techniques ne sont pas reconnues et nous sommes de plus en plus souvent assimilés à des personnels administratifs.

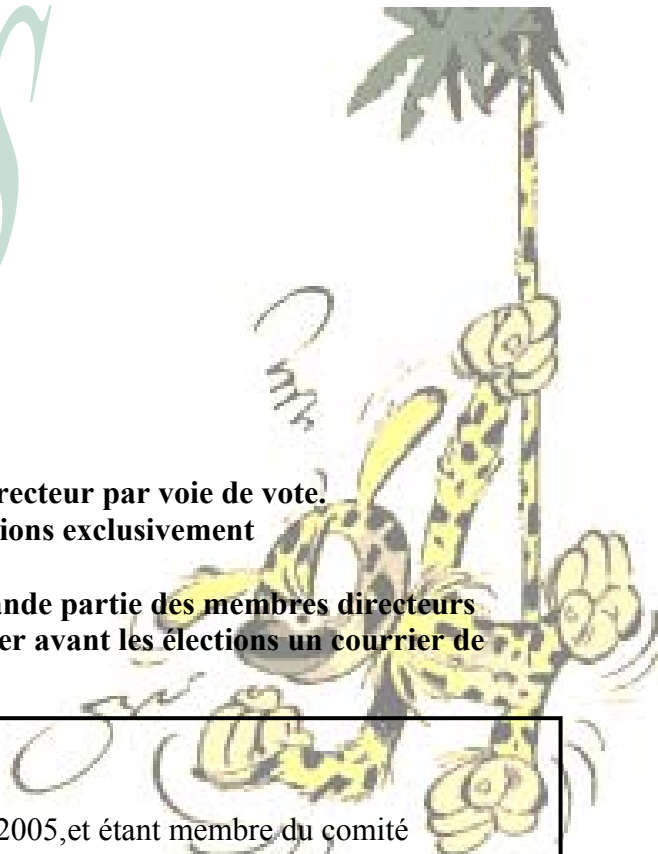
Par rapport à l'ensemble des autres agents de la DDE, nous nous sentons lésés et nous nous interrogeons sur notre avenir, dans ces conditions statutaires minimalistes.

Dans ce contexte, la CFDT-Education Routière sollicite une rencontre afin de vous faire l'exposé des difficultés liées à notre profession et de vous faire connaître nos propositions. Nous souhaitons engager des négociations et avancer sur tous ces sujets.

Olivier DEBLIQUIS
Responsable National

signé

Election CAES



**Le CAES renouvelle son comité directeur par voie de vote.
Cet outil social, vous permet d'obtenir des prestations exclusivement
réservées aux IPCSR et DPCSR.**

**Le fonctionnement de cette instance dépend en grande partie des membres directeurs
qui le composent, aussi nous avons décidé de publier avant les élections un courrier de
l'un des membres du comité de direction.**

Mes chers collègues,

Suite à la parution de l'INFO-SNICA de Juin 2005, et étant membre du comité directeur, il est important d'informer les adhérents de la CFDT et les autres .

Je cite « *Le comité directeur du CAES de l'ex snepc a décidé d'effectuer des élections pour renouveler ses membres dirigeantsles membres sortants ont décidé de modifier les statuts du CAES et notamment les conditions d'éligibilité.* »

Je voudrais seulement rappeler que pendant environ un an , le CAES n'a pu jouer son rôle social et ce n'est que **grâce à la détermination de son président par intérim** et de son équipe qu'il a été possible de sortir de cette impasse, et par conséquent, de relancer l'activité du CAES.

En outre l'administration nous avait mis en demeure de respecter les règles de toute association loi 1901 (c'est-à-dire d'intégrer une cotisation.). Pour cela, la modification des statuts était nécessaire. Cette cotisation représentait la condition au versement de la subvention.

« *Les statuts auraient été modifiés en catimini par les membres du comité directeur* ». Je tiens à préciser que la notion d'adhérent a été approuvée en Assemblée Générale par les inspecteurs et délégués qui ont bien voulu se prononcer. Les « nouveaux statuts » préparés par le CDAS ont été approuvés en Assemblée par les **ADHERENTS**.

Il est bien entendu qu'un adhérent peut être sympathisant d'une organisation syndicale et qu'il peut comme n'importe quel adhérent se présenter aux élections du comité directeur.

Enfin, le SNICA-FO écrit « *N'oublions pas que seule une organisation syndicale peut contraindre l'administration à changer d'orientation en appelant l'ensemble des IPSCR à se mobiliser* ». Je rappelle seulement au SNICA-FO que depuis quelque temps il existe d'autres représentations syndicales comme la CGT et bien sûr la CFDT, et que ces organisations sont tout autant capables de mobiliser les IPCSR.

Que cela plaise ou non, il faut se rendre à l'évidence : Le CAES de part son budget est directement lié à l'administration. Il doit donc tenir compte des remarques de cette dernière quant à la légalité des statuts et de la gestion.

Le CAES ne veut pas s'isoler de qui ou quoi que ce soit, il a seulement besoin de vous tous et ce n'est pas en entretenant ces « guéguerres partisans » que s'arrangeront les choses.

Michel THOUAN.

inégalités de traitement...

suivez le guide Education Routière

Le Service National de l'Education Routière, en cultivant les expérimentations à rallonge, est devenu un spécialiste de l'inégalité de traitement entre citoyens et agents d'une même fonction !

Pour lister :

- **le résultat différé qui devait être mis en place en fonction des besoins locaux, s'est étendu de façon anarchique.**
- **l'expérimentation de la nouvelle répartition des places d'examens, génère là aussi des problèmes d'équité entre établissements de la conduite et candidats.**
- **La fastidieuse mise en place du permis à 35'.**
- **La différence d'accueil du public, en terme d'infrastructure, d'une DDE à l'autre.**
- **Réforme de l'ETG (euclide-sispea) ou non**
- **Adresse Mélanie pour les uns et pas les autres...**
- **Etc...**

La CFDT va solliciter l'Administration Centrale afin, qu'une information à destination des DDE soit réalisée, dans le but, d'accélérer l'installation de véritables structures d'accueil.

L'idéal serait, que tous les centres d'examens soient équipés à l'échéance finale du passage à l'épreuve du 35'.

Toutes ces différences cultivent les ambiguïtés et sont de vrais casse-tête pour les « renforts » et pour les nouvelles recrues !

Opération Coopération !

La CFDT se félicite que les ouvertures de dialogues et les initiatives de coopération avec les Etablissements de la conduite et les Candidats se multiplient.

En effet, l'ensemble de la profession a tout intérêt à l'assainissement des relations auto-écoles / IPCSR. Un climat d'examen serein est favorable aux candidats et confortable pour les autres intervenants.

Sur ces constatations, de plus en plus d'actions de communication voient le jour dans divers Départements : (cf. la lettre de l'éducation routière n°9)

❖ DDE de Haute Loire

[...] deux méthodes ont été privilégiées :
des réunions décentralisées et la création d'une revue semestrielle [...]

[...] la revue baptisée " Bonne Conduite 43 " est rédigée par le Délégué pour l'essentiel....

Une meilleure connaissance de la réglementation des examens par les enseignants permet, de diminuer le nombre d'examens annulés pour des raisons Administratives, limite les demandes auprès du Délégué [...]

Yves BONICHON
DPCSR

❖ DDE du Pas de Calais

[...] une réunion pédagogique et relationnelle , est programmée annuellement, par centre d'examens,

Ces réunions sont animées par le Délégué et les IPCSR...

Le taux de présence atteint généralement les 90 %...

L'objectif principal consiste à conjuguer les compétences et les savoir-faire de chacun et à créer une dynamique de groupe...

Les indices de performance se mesurent par le rétablissement d'un langage pédagogique identique sur le terrain... une meilleure perception des rapports humains entre enseignants et IPCSR [...]

Yves HANOT
DPCSR

❖ **DDE de la Manche**

[...] les IPCSR de la Manche ont développé une présentation des épreuves à destination du public des écoles de conduite.

Ils ont donc conçu un diaporama servant d'appui à des séances d'information publiques ...

Les IPCSR rapportent le fort intérêt qu'ils rencontrent chez les jeunes et leur participation constructive. Ils notent également une meilleure relation lors des examens pour les personnes ayant assisté à ces réunions d'information [...]

**Michel MAS
DPSCR**

❖ **DDE de Meurthe et Moselle, de l'Hérault, des Vosges et du Bas-Rhin**

[...] des formateurs d'enseignants et des Délégués se sont associés pour tenter de répondre à des questions...pour mettre en commun les expériences intéressantes, informer sur les possibilités de formation continue et sur les causes les plus fréquentes d'échecs à l'examen....

Faire connaître à tous les pratiques intéressantes de chacun...

La qualité de la formation et celle de l'examen sont donc indissociables, l'examen ne devenant réellement un outil de sécurité routière que s'il valorise les pratiques développant des comportements sûrs. [...]

**Nicole SIEFFER
DPSCR**



C'est psycho !!

Le renforcement du contrôle des infractions, le permis probatoire à 6 points pour les nouveaux conducteurs et la sévérité des sanctions pour les individus ayant des comportements routiers à risque a étendu l'intervention des psychologues.

Les examens psychotechniques sont la seule évaluation de comportement social existant à ce jour.

Malheureusement, ces examens ne sont bien souvent effectués qu'à la suite de décisions de justice (annulations de permis, accidents corporels...)

Pourtant, ces tests sont complets et adaptés aux circonstances de l'examen du permis de conduire, ils pourraient donc être réalisés comme cela se fait dans certains pays avant le passage des épreuves de conduite.

L'objectif étant d'évaluer les aptitudes psychologiques comme physiques nécessaires à la conduite : évaluation des dimensions, des distances, résolution des problèmes concrets, analyse et réponse à des situations complexes et changeantes, prise de risque, respect des règles, capacités d'apprentissage, maîtrise de soi...

Ces examens sont certaines fois, organisés avant une embauche (ambulance, taxi, poids-lourds...), ou sont réalisés pour déceler des problèmes liés à l'âge, à un handicap ou à une maladie...

Dans le but de mieux comprendre le travail des psychologues, nous avons réalisé une interview de Sonia CONTAMINE ingénieur en formation et psychologue du travail au « PSYRATE » à DIJON.

La CFDT-ER : « Existe-t-il des profils types de conducteurs infractionnistes? »

Sonia Contamine : « Non, il n'y a pas de critère précis et contrairement aux idées reçues toutes les catégories d'âge (de 18 à 87 ans) et toutes les catégories socioprofessionnelles sont concernées (du chef d'entreprise, en passant par l'étudiant ou le chômeur...)

Par contre, le phénomène est relativement sexué puisque dans 98% des cas il s'agit d'hommes !

Le point commun qui existe entre ces individus est d'ordre comportemental. Le point noir, c'est le respect des règles, leur appropriation, c'est à dire, les intérioriser, les faire siennes et les appliquer spontanément en étant convaincu de leur utilité !

C'est d'ailleurs, un point sur lequel certains jeunes conducteurs (avec un A) nous démontrent que tout reste à faire !

Nous en voyons souvent en tests psychotechniques qui pensent, qu'il faut jouer un rôle pour réussir les tests, comme pour obtenir un permis de

conduire. Ils développent des stratégies pour répondre aux attentes, sans se les approprier (ils révisent puis oublient tout !) »

La CFDT-ER : « Pensez-vous que les problèmes liés aux infractions ainsi qu'à la conduite sans permis soient directement issus de déficits éducatifs ? »

Sonia Contamine : « Oui parfois, lorsqu'il y a des problèmes d'appropriation des règles. Mais, les annulations de permis peuvent aussi être liées à des difficultés sociales, professionnelles (perte d'emploi...), familiales (décès, divorce...).

Nous rencontrons aussi un certain nombre d'individus qui sont en recherche permanente de sensations fortes, des adultes ayant des activités sportives (motorisées ou pas) à risque.

Certains réussissent à utiliser ces activités comme « soupape », d'autres font la confusion et sont victimes de conflits intérieurs.

L'attitude la plus fréquente reste l'abus de confiance en soi, avant même l'abus d'alcool et là encore, 99% des hommes sont concernés.

Les personnes atteintes de maladies incompatibles avec la conduite sont aussi très présentes à nos tests. En effet, il y a un déficit d'information sur le sujet pour le public et des problèmes de détection du côté des médecins. Et bien sûr, il y a les stratégies de mensonge par omission, du côté des patients. »

La CFDT-ER : « Quelles sont les réactions des personnes qui sont en annulation de permis et qui sont obligées de se représenter aux évaluations du permis de conduire ? »

Sonia Contamine : « L'épreuve de conduite ne les inquiète absolument pas, c'est l'E.T.G qui leur fait peur car cette épreuve remet en cause leurs « prétendues » connaissances de la route, alors que pour la conduite, ils sont persuadés d'être très compétents et même doués. »

La CFDT-ER : « Quelles sont vos méthodes par rapport à ces comportements assurés ? »

Sonia Contamine : « Etant donné que ces individus ne se remettent pas en question et qu'ils confondent la technique et le comportement (savoir faire avancer le véhicule, ça n'est pas savoir conduire), le travail consiste à introduire le doute sur leurs capacités réelles pour casser leur confiance en eux !

C'est lorsque les personnes concernées ont compris qu'elles avaient des failles et des difficultés que le reste du travail peut aboutir. »



ASSEMBLEE GENERALE

des 13 et 14 OCTOBRE

Il y a presque un an, nous vous promettions d'être présents et efficaces !

Nous avons tenu nos engagements !

La prochaine ASSEMBLEE GENERALE, sera l'occasion de vous exposer la suite de nos actions, d'écouter vos critiques, de répondre à vos questions, mais surtout de vous surprendre avec un programme novateur et intéressant.

Si nous avons modifié la date de notre intervention, par rapport aux années précédentes, c'est pour vous donner la possibilité de mieux vous organiser et même de comparer !

En effet, si vous êtes tentés par les deux AG représentatives de la profession, vous pourrez y assister.

Vous pourrez aussi participer à la journée CAES s'il vous sied, voire passer un week-end Parisien !

Dès aujourd'hui, contactez vos collègues pour le co-voiturage et contactez rapidement votre délégué, si la date du 13 Octobre n'est pas encore inscrite à votre tableau de travail.

Pour les modalités, nous vous rappelons que vous avez droit à 2 jours d'absence pour Assemblée Générale.

Si vous rencontrez des difficultés pour vous libérer, ou si vous avez oublié de la programmer, des solutions existent, pour cela contactez-nous rapidement.

la CFDT-ER a les moyens et surtout la volonté d'avancer, alors

« STOP » à 20 ans d'immobilisme,

il est temps de changer de majorité, et de négocier les véritables attentes des agents .

NOUS VOUS ATTENDONS LE :

JEUDI 13 OCTOBRE 2005

à 09h30 :

ARCHE DE LA DEFENSE

PAROIE SUD

Dernière minute



- Dans le cadre du permis à 1 €, sera mis en place un rendez-vous pédagogique qui interviendrait environ 6 mois après l'obtention du permis, mais restera pour le moment non obligatoire
- La seule apposition du « A » à l'arrière du véhicule des jeunes conducteurs, ne permet pas un contrôle efficace des excès de vitesse, puisque ces contrôles se font majoritairement par l'avant du véhicule.
L'apposition obligatoire du « A » à l'avant du véhicule sur le pare brise et dans un format réduit, permettra de corriger cette situation.
- « débridage moto et cyclo » : la circulation des deux roues à moteur débridé sera sanctionnée plus fermement :
immobilisation et confiscation du véhicule, et pour les conducteurs de motocyclettes, suspension du permis de conduire et retrait de 4 points.
- Revalorisation de salaire :
Rappel de l'augmentation réalisée en 3 temps
+ 0,5 % au 1^{er} Février, + 0,5 % au 1^{er} Juillet, puis
+ 0,8 au 1^{er} Novembre.
- Indemnités de déplacement :
Nous vous rappelons que les indemnités de déplacement pour 2005 viennent d'être revalorisées, et que cette hausse a pour date d'effet le 1^{er} FEVRIER
Par conséquent n'oubliez pas de vérifier que les calculs ont bien été réalisés et que vous touchez effectivement les arriérés.
- Grève des Délégués et des Adjoints du 2 septembre :
L'appel à la grève lancé par le SNICA-FO et la CGT, pour la journée du 2 septembre, sans aucun but précis, mis à part celui de manifester son mécontentement vis à vis de la mise en place du permis à 1 €, n'a absolument pas été suivi.
En effet, moins de 8 % de grévistes, ne se sont pas rendu à PARIS.
La CFDT-ER qui avait obtenu de l'administration centrale, cette journée d'information sur la mise en place du permis à 1 €, à l'attention des Délégués et des Adjoints, se réjouit de constater que ces derniers aient décidé de se rendre compte par eux-mêmes des conditions de ce dispositif.

POURQUOI SE SYNDIQUER ?

Grâce à vos adhésions la CFDT progresse et conforte sa première place avec 889000 adhérents, actifs ou retraités . C'est sa force pour écouter, agir, négocier et obtenir des résultats, pour mieux répondre aux attentes de chacun .

La CFDT se bat pour la modernisation des services publics et les conditions de travail comme sur d'autres enjeux

Vous avez la parole ! Avec vous, la CFDT a une chance de plus de concrétiser ses ambitions !

La carte CFDT ouvre des droits à l'information : magazinesà la formation qui est gratuite pour les adhérents ; après six mois d'adhésion la caisse nationale d'action syndicale vous permet de bénéficier de l'assurance vie professionnelle, de la défense de vos droits en cas de recours et d'action juridique, d'une caisse de grève ...

**Ben quoi !
Fô pô
hésiter !**



Nom/Prénom :

Adresse :

Tel :

Grade :

Service :

Adhère à la CFDT à compter du :

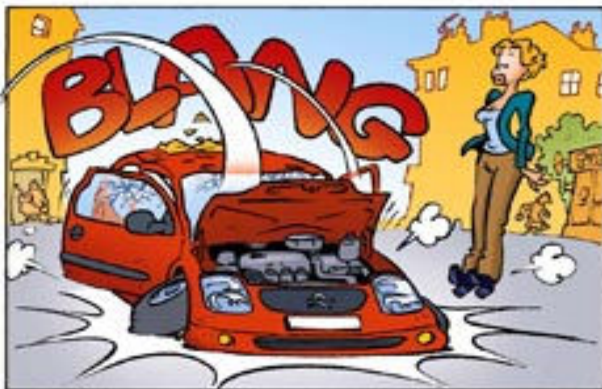
Signature

A retourner auprès d'un militant CFDT ou à

Rédaction et mise en page : Emmanuelle DAPRILE (DDE 71) et Olivier DEBLIQUIS (DDE 67) les 01 et 02 Septembre 2005.

Ah... ! L'examen à 35'...
Et ses Vérifs !!!!!

ZONE HUMOUR



COPYRIGHT : planche tirée de la BD : l'AUTO école aux éditions
BAMBOO 71012 CHARNAY lès MACON <http://www.bamboo.fr>